



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-I
Date : 25 juin 2007
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : **M. le Juge Frederik Harhoff, Juge de la mise en état**

Assistée de : **M. Hans Holthuis, Greffier**

Décision rendue le : **25 juin 2007**

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE LA NOUVELLE COMPARUTION
CONSACRÉE AU PLAIDOYER**

Le Bureau du Procureur :

M. Thomas Hannis

Le Conseil de l'Accusé :

Conseil de permanence

NOUS, Frederik Harhoff, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

AYANT ÉTÉ désigné, en application de l'article 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »), juge de la mise en état dans la présente affaire par ordonnance du Président de la Chambre de première instance III, en date du 22 juin 2007¹,

ATTENDU QUE, lors de sa comparution initiale le 19 juin 2007, l'Accusé n'a pas plaidé coupable ou non coupable²,

ATTENDU QU'en application de l'article 62 A) iii) et iv) du Règlement, une nouvelle comparution doit être fixée dans les trente jours suivant la comparution initiale, afin que l'Accusé puisse plaider coupable ou non coupable, à défaut de quoi, le Juge de la mise en état prendra note en son nom d'un plaidoyer de non-culpabilité,

EN APPLICATION de l'article 62 A) du Règlement;

FIXONS la nouvelle comparution consacrée au plaidoyer de l'Accusé au lundi 16 juillet 2007 à 9 heures dans la salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 25 juin 2007
La Haye (Pays-Bas)

Le Juge de mise en état

/signé/

Frederik Harhoff

[Sceau du Tribunal]

¹ *Order Regarding Composition of a Bench of the Trial Chamber and Appointing Pre-Trial Judge*, rendue par le Président, 22 juin 2007, p.3 ; voir également l'Ordonnance portant affectation de juges *ad litem* pour la mise en état, rendue par le Président, 21 juin 2007 ; *Order Assigning a Case to a Trial Chamber*, rendue par le Vice-Président, 18 juin 2007.

² Comparution initiale, CR, p. 5.